

CONTRAT DE RESERVATION 2010

ANCV Chèques

Vacances

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse :	
.....	
Code postal :	Ville :
Pays :	
Tél :	Fax :
Mobile	Email

HEBERGEMENT Arrivée après 15h00

MOBIL HOME **Sympa** **Confort** **Espace**
CHALET Confort **CHALET Moréa** **TENTE Equipée**

EMPLACEMENT Arrivée à partir de 14h00

TENTE < à 10 m2 **TENTE Familiale** **CARAVANE < à 4m** **> à 4m** **CAMPING CAR**
 Avec électricité Sans électricité Location Réfrigérateur (selon disponibilité)

PERSONNES PRESENTES (à compléter pour les locations et pour les emplacements)

	Nom	Prénom	Age
1)
2)
3)
4)
5)
6)
7)
8)

Animal de compagnie
Voir Conditions générales au verso

OUI NON
Race

Arrivée :/...../ 2010

Départ :/...../ 2010

Assurance Annulation. Compléter le coupon et établir un chèque séparé à l'ordre de FFCC	30 €
Frais de réservation non remboursables :	24 €
Acompte : 30% du séjour pour les locations - 80,00 € pour les emplacements	€
Total acompte à envoyer :	€

MODE DE REGLEMENTChèque Chèques vacances Virement bancaire : IBAN/FR76 1910 6000 1143 6057 8802 667 BIC AGRIFRPP891

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de réservation AU VERSO et être parfaitement d'accord .
Le solde doit être réglé 30 jours avant la date d'arrivée pour les locations et la veille du départ pour les campeurs.

Date :/...../ 2010

Signature précédée de " lu et approuvé "

HOTELLERIE DE PLEIN AIR **LE PARC ****** Tourisme Arrêté préfectoral du 28/08/1995**408 Quartier Trestaure 83440 Saint Paul En Forêt**

Siret 489 466 607 NAF 5530Z

☎ 04 94 76 15 35 Fax 04 94 84 71 84 - Email : contact@campingleparc.com - Site : www.campingleparc.com

Conditions générales de réservation Location – Camping

1. Les réservations peuvent être faites par courrier, fax, e-mail, ou par téléphone mais avec une confirmation par écrit dans les 72 heures (contrat signé et acompte de 30% du montant total pour les locations et 80,00 € pour les emplacements + 24 € de frais de réservation non remboursables)
2. Après réception du contrat et de l'acompte, un courrier ou mail confirmant la réservation définitive vous sera adressé.
3. La location est faite pour une période ferme déterminée. Les réservations ne peuvent être modifiées que dans la limite de nos possibilités .
4. Si l'assurance annulation n'est pas souscrite, pour toute annulation parvenue avant le 1^{er} mai, il sera remboursé 50% du montant total de l'acompte. Après le 1^{er} mai, aucun acompte ne sera remboursé. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.
Arrivée à partir de 15 heures le jour de réservation et départ avant 10 heures le jour de fin de location – Pour les campeurs Arrivée à partir de 14h00 et départ avant 12h00 . En cas d'arrivée tardive accueil possible jusqu'à 22H00 à condition d'en avertir la réception le jour même avant 20h00.
Une caution de 300,00 € sera demandée à l'arrivée pour tous les locatifs et restituée en fin de séjour déduction faite des éventuels dégâts constatés, une somme de 50,00 € sera retenue si le ménage n'est pas effectué. Caution en deux chèques 250 € dégradations éventuelles + 50,00 € ménage.
5. Inclus dans le prix de location : eau, électricité, gaz et accès à la piscine, aux jeux et animations - suivant périodes - Tous les mobil homes et chalets sont raccordés au réseau d'assainissement fosses septiques, l'utilisation de l'EAU de JAVEL est donc strictement interdite. Ils sont équipés d'une terrasse bois, un salon de jardin, un kit vaisselle, un four à micro ondes, un réfrigérateur, un réfrigérateur-congélateur (suivant modèle), un extincteur.
6. La capacité d'accueil des mobil-homes ou chalets –suivant modèles – 4-5-6 ou 8 est FERME pour une question d'assurance et donc de sécurité des personnes. Aucune personne supplémentaire (même enfant en bas âge) ne sera acceptée.
Seules les personnes mentionnées sur le contrat de réservation seront autorisées à séjourner sur le camping, toute modification restera à l'appréciation de la direction du camping. Les mineurs non accompagnés d'un parent ne peuvent être acceptés.
7. L'assurance responsabilité civile est obligatoire pour l'ensemble des locataires.
8. Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse et jamais laisser seuls, le carnet de vaccinations à jour doit être présenté à l'arrivée. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont refusés ainsi que les chiens de plus de 10 KG dans les hébergements.
9. A la piscine : caleçons et bermudas sont interdits, seul le slip de bain est autorisé, les cheveux longs doivent être obligatoirement attachés.
10. Les bouteilles de gaz sont changées entre 09h00 et 21h00.
11. Les visiteurs doivent impérativement se présenter à l'accueil et s'acquitter du droit d'entrée avant de pénétrer dans le camping. La direction se réserve le droit de limiter leur nombre .
12. Les véhicules ne peuvent circuler dans le camping entre 23H00 et 07H00.
13. Un autocollant sera apposé sur le véhicule, pour des raisons de sécurité un seul véhicule par emplacement (sauf Mobil Home Espace) Pour les locatifs, si l'emplacement permet le stationnement d'une remorque, après accord de la direction, le tarif appliqué sera celui indiqué au tarif suppléments

Pendant la durée du séjour toute personne doit respecter le règlement intérieur du camping.

Droit à l'image : Vous autorisez gracieusement le camping à utiliser les clichés photographiques de vous et de vos enfants qui pourraient être pris lors de votre séjour de vacances, pour les besoins publicitaires du camping
(site internet : www.campingleparc.com, dépliants ...)